



*La valse des millions.
On se croirait à la Française des jeux.*

Considérant que, selon le préfet de la Moselle, les inscriptions de la section d'exploitation du budget 2018 sont minorées et insincères ;

Considérant que le montant des factures des exercices 2015 à 2017 **non payées** est de **2 628 297 €** ;

Considérant que le compte administratif 2017 n'est pas sincère par absence de prise en compte de ces 2 628 297 € ;

Considérant que, par conséquent, les crédits inscrits pour **235 450 €** à l'article 2088 « autres immobilisations incorporelles » du chapitre 20 **ne sont pas sincères** et ne doivent pas être retenus ;

Considérant qu'après corrections, le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » de **1 000 620 €** doit être ramené, en opérations nouvelles, à **513 070 €** soit, 1 000 620 € - 487 550 € ;

Considérant après correction, que le chapitre 23 « immobilisations en cours » d'un montant de **4 678 656 €** doit être ramené, en opérations nouvelles, à **1 792 089 €** ;

Considérant qu'ainsi les dépenses d'équipement nouvelles de **7 422 845,5 €** doivent être ramenées à **4 048 728,5 €** (arrondies à 4 048 729 €) ;

Considérant que la somme d'un montant de 1 450 000 € inscrite au chapitre globalisé 041 « opérations patrimoniales » du budget de 2018 ne correspond à aucune opération patrimoniale et n'est donc pas sincère ; qu'il convient donc de ramener les crédits inscrits à ce titre de **1 450 000 € à 0 €** ;

Sur le total des dépenses nouvelles de la section d'investissement

Considérant que les dépenses nouvelles de la section d'investissement doivent être ramenées de **14 063 845 €** à **9 239 729 €** (513 070 € + 1 743 570 € + 1 792 089 € + 241 000 € + 4 250 000 € + 350 000 € + 350 000 €) ;

Sur le total des recettes d'investissement (hors emprunt)

Considérant que les recettes prévisionnelles de la section d'investissement hors emprunt inscrites au budget voté à **6 524 000 €** (soit 10 024 000 € - 3 500 000 € d'emprunt) doivent être ramenées à **5 079 800 €** (61 000 € + 4 868 800 € + 150 000 €) ;

Terralys Humus imputés à tort en investissement	723 436
Terralys Humus (dernier trimestre 2017)	50 672
EVS	149 458
EEW	149 996
Sita	692 552
SITA (Haganis et Boulay)	892 490
Total	2 658 604

Considérant que sur ce montant de 2 658 604 €, seule une somme de 1 649 112 € a été inscrite en crédits nouveaux au budget de 2018 pour payer les anciennes factures ; qu'il y a donc lieu d'ouvrir un complément de crédits nouveaux nécessaires à la couverture de ces dépenses pour une somme de 1 009 492 € à l'article 611 « sous-traitance générale » ;

Considérant qu'au total, les **crédits inscrits** au chapitre 011 « charges à caractère général » doivent être portés de **29 764 000 €** à **32 392 297 €** ;

Les dépenses de la section d'exploitation

Considérant que le total des **dépenses d'exploitation** doit être porté de **44 818 000 €** à **47 372 593 €** (hors prise en compte du résultat négatif reporté de la ligne budgétaire D002) ;

Considérant qu'au total les **dépenses de la section d'investissement cumulées** doivent être ramenées de **14 667 516 €** à **9 599 850 €** ;

Considérant qu'au total les recettes de **la section d'investissement** doivent être ramenées, hors emprunt, de **11 167 516 €** à **9 873 316 €** ;

SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Considérant que la section d'investissement présente un excédent de 273 466 € hors recours à l'emprunt ; que le budget voté par le SYDEME prévoyait un **recours à l'emprunt pour un montant de 3 500 000 €** qui, dès lors ne se justifie pas et qu'il n'y a donc pas lieu de retenir ;

*impayés :
+ 2,6 millions*

- 0,235 million

- 0,513 million

- 2,9 millions

- 3,4 millions

- 1,4 million

- 4,8 millions

- 1,4 million

*Nouveau crédit :
+ 1 million*

*Crédits inscrits :
+ 2,6 millions*

*Dépenses :
+ 2,5 millions*

- 5 millions

- 1,3 million

- 3,5 millions